

PNEVMA
Société par actions simplifiée
Au capital social de 1.000 euros
Siège social : 1, rue du Midi – 92200 Neuilly-sur-Seine
851 418 657 R.C.S. Nanterre
(la « **Société** »)

**PROCES VERBAL DES DECISIONS DU PRESIDENT
EN DATE DU 11 SEPTEMBRE 2025**

Le soussigné :

- **M. Jules Behar**, né le 11 mars 1993 à Paris, de nationalité française, demeurant 1, rue du Midi – 92200 Neuilly-sur-Seine (le « **Président** »),

Après avoir pris connaissance des documents suivants :

- les statuts de la Société (les « **Statuts** »),

A pris les décisions suivantes :

- Transfert de siège social de la Société,
- Modification corrélative des Statuts, et
- Pouvoirs en vue de l'accomplissement des formalités.

PREMIERE DECISION

Transfert de siège social de la Société

Le Président,

Connaissance prise de l'article 4 « Siège social » des Statuts,

Décide de transférer le siège social de la Société du 1, rue du Midi – 92200 Neuilly-sur-Seine au 7, Rue Jean Baptiste Pigalle – 75009 Paris, à compter de ce jour.

Aucune activité n'est conservée à l'adresse de l'ancien siège social.

DEUXIEME DECISION

Modification corrélative des Statuts

Le Président,

Connaissance prise de l'article 4 « Siège social » des Statuts,

En conséquence de la décision précédente,

Décide de modifier l'article 4 « Siège social » des Statuts, lequel sera désormais rédigé comme suit :

« **Article 4 – Siège social**

*Le siège social est fixé : **7, Rue Jean Baptiste Pigalle – 75009 Paris.***

Il peut être transféré en tout autre lieu par une simple décision du Président.

Lors d'un transfert décidé par le Président, celui-ci est autorisé à modifier les statuts en conséquence. »

TROISIEME DECISION

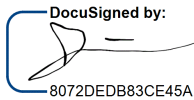
Pouvoirs en vue de l'accomplissement des formalités

Le Président,

Confère tous pouvoirs au porteur de l'original, d'un extrait ou d'une copie des présentes à l'effet d'accomplir toutes formalités de publicité, de dépôt et autres qu'il appartiendra.

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal qui a été signé, après lecture, par le Président.

Le Président déclare expressément accepter la signature du présent procès-verbal par l'intermédiaire du système de signature électronique DocuSign.

DocuSigned by:

8072DEDB83CE45A...

M. Jules Behar
Président